

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Stéphanie MacMullin Sunzu et Monique Hébert Maillet | Numéro de permis 2015400 | Date d'inspection Le 24 août 2023 | |
| Nom de l'établissement Club ABC | | Numéro de téléphone (506) 857-8999 | |
| Adresse 83 Drummond Street Moncton NB E1A 2Z2 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

Il n'y avait personne au moment de l'inspection de surveillance. La mentore en assurance de la qualité reviendra à une date ultérieure.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 août 2023

Date

original signé par

L'exploitant n'est pas sur les lieux.

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 août 2023

Date